

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00096 Numéro SIREN : 825 065 931 Nom ou dénomination : 9EME SENS

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2018 sous le numéro de dépôt 9077

Désignation de l'entreprise		SASU 9EME SENS		17 CLOS SAINT BLAISE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		37320 TRUYES					
Numéro SIRET *		8 2 5 0 6 5 9 3 1 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122017			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		20 180 009 077	
		014	25 000	016	25 000		
	Immobilisations corporelles*	028	20 856	030	6 958	13 898	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	45 856	048	6 958	38 898	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 249	066		2 249	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	16 633	070		16 633	
		072	3 881	074		3 881	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	3 953	086		3 953	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	26 717	098		26 717	
	Total général (I + II)	110	72 573	112	6 958	65 615	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		7 445			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		8 445			
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		37 880			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		12 530			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 23)	172		6 759			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		57 170			
Total général (I + II + III)				180	65 615		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	29 211	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	45 856	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **SASU 9EME SENS**Néant ☐ ***A - RESULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31122017

Exercice N-1 clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS		BÉNÉFICE COL. 1 / DÉFICIT COL. 2	
Ventes de marchandises *	209	210	17								
Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires { 215 217	214									
	20 299	218	60 658								
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222									
Production immobilisée *		224									
Subventions d'exploitation reçues		226									
Autres produits		230	6								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	60 681								
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	17								
Variation de stock (marchandises) *		236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240									
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	19 302								
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	1 054								
Rémunérations du personnel *		250	13 794								
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	9 672								
Dotations aux amortissements *		254	6 958								
Dotations aux provisions		256									
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262									
Total des charges d'exploitation (II)		264	50 798								
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	9 884								
Produits financiers (III)		280									
Produits exceptionnels (IV)		290									
Charges financières (V)		294	743								
Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	300	90								
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	1 606								
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	7 445								
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	7 445	314							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316									
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	800								
Provisions non déductibles*		322									
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 371								
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	90								
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248										
Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997									
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	987									
Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)											
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	989									
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)											
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	991									
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)											
Divers* dont ZFA (44 quater decies)	345	344									
Investissements outre-mer											
Créance due au report en arrière du déficit	346	655									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)											
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	10 706	354							
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356									
Déficits antérieurs reportables : dont imputés sur le résultat :				360							
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	10 706	372							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 9EME SENS**

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	
	Autres	410		412	25 000	414	25 000
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	
	Constructions	430		432		434	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	
	Installations générales agencements divers	450		452		454	
	Matériel de transport	460		462	20 706	464	20 706
	Autres immobilisations corporelles	470		472	150	474	150
Immobilisations financières		480		482		484	
TOTAL		490		492	45 856	494	45 856

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations incorporelles		500		502		506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		516
	Constructions	520		522		526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		546
	Matériel de transport	550		552	6 883	556
	Autres immobilisations corporelles	560		562	75	566
TOTAL		570		572	6 958	576

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %			
						⑥	⑦	⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
 A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 9EME SENS**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
 (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 153
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	541
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU 9EME SENS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 €
Siège social : 17, Clos Saint Blaise
37320 TRUYES

RCS TOURS B 825.065.931

Décision de l'associée unique Prise dans l'acte

L'an deux mille dix-huit,
Le 29 juin, à 18 heures,
Madame GERVAIS Séverine,

Associée unique de la société 9EME SENS, société par actions simplifiée au capital de
1 000 €, divisée en 100 actions de 10 € chacune,

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT:

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le président Madame GERVAIS Séverine.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 7 444,79 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associée unique donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.



DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable, décide de l'affecter de la manière suivante :

Réserve légale.....	100,00 euros
Distribution d'un dividende de 73 € par action.....	7 300,00 euros
Report à nouveau.....	44,79 euros
Total.....	7 444,79 euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège à compter de ce jour.

Ce dividende, qui a donné lieu à un paiement partiel au titre des acomptes susvisés, est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, pour les trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues entre la société et l'associée unique au cours de l'exercice écoulé telles qu'elles sont mentionnées dans le rapport sur les conventions réglementées.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Séverine GERVAIS

